

## Article

Symposium 2008 :  
Collecte des données : défis, réalisations et nouvelles orientations

### **Le projet de taxonomie des Pays-Bas dans un contexte statistique**

par Marko Roos

2009



## Le projet de taxonomie des Pays-Bas dans un contexte statistique<sup>1</sup>

Marko Roos<sup>2</sup>

### Résumé

Le présent article traite du contexte de l'utilisation du langage XBRL (eXtensible Business Reporting Language) et de la participation de Statistics Netherlands au projet de taxonomie des Pays-Bas. La discussion porte principalement sur le contexte statistique de l'utilisation de XBRL et de la taxonomie des Pays-Bas pour préciser les termes de données aux sociétés.

Mots clés : XBRL, information structurelle des entreprises, données administratives.

### 1. Introduction

Les bureaux de la statistique sont responsables de la publication d'indicateurs économiques nationaux importants, tels que le produit intérieur brut, les comptes nationaux, les statistiques structurelles des entreprises et les indicateurs à court terme. Pour évaluer ces indicateurs, les bureaux de la statistique s'appuient sur des données fournies, directement ou indirectement, par les sociétés et les institutions (Conseil économique et social des Nations Unies, 2004). Les données reçues devraient refléter les activités économiques de ces sociétés.

Habituellement, les données pertinentes sur les activités économiques des sociétés sont recueillies par les bureaux de la statistique au moyen de formulaires imprimés ou électroniques dans lesquels les sociétés fournissent les données demandées. Statistics Netherlands se sert aussi de plus en plus de données fiscales, telles que celles relatives à la taxe sur la valeur ajoutée et à l'impôt sur les bénéfices (Göttgens et coll., 2005). Néanmoins, une part importante des données est fournie directement par les sociétés.

La plupart des activités économiques des sociétés laissent une piste administrative. Ainsi, l'activité d'achat de stocks est consignée dans le grand livre général où est établie la balance des opérations individuelles. Outre le grand livre général, l'activité peut également être consignée dans un grand livre de compte créditeur.

La plupart des données reflétant les activités économiques des sociétés qui intéressent les bureaux de la statistique figurent dans le livre de comptes (ou grand livre général) et dans la balance des comptes (Lammers, 2004). Ceux-ci sont gardés dans les systèmes de tenue de livres (de nos jours, en grande partie numériques) des sociétés. D'autres données d'intérêt pour les bureaux de la statistique peuvent souvent être trouvées directement, ou sous une forme dérivée, dans les systèmes administratifs (Peltola, 2007). Le système de tenue de livres comptabilise les opérations financières des acteurs économiques, tandis que les systèmes administratifs peuvent en général enregistrer également les transactions non financières.

---

<sup>1</sup> Cet article est fondé en grande partie sur un rapport préparé par l'auteur à l'occasion de la réunion des DGINS, tenue à Vilnius, en juin 2008.

<sup>2</sup> Marko Roos, Statistics Netherlands, C.P. 4481, 6412CZ Heerlen, [mros@cbs.nl](mailto:mros@cbs.nl).

Les opinions exprimées dans le présent article sont celles de l'auteur et ne reflètent par forcément celles de Statistics Netherlands.

L'auteur remercie Jelke Bethlehem, Piet Daas, Deirdre Giesen, Marc van Hilvoorde, Frank van der Pol et Jean Ritzen de leurs commentaires constructifs au sujet de versions antérieures du manuscrit.

À des fins statistiques, il est fréquent de nos jours que les sociétés impriment les données contenues dans leurs systèmes administratifs, puis entrent ces chiffres dans le questionnaire fourni par le bureau de la statistique (Giesen, 2007). Établir un lien entre les données qui figurent dans les systèmes administratifs et les termes de données du bureau de la statistique permettrait de mettre en place un processus plus efficace de collecte des données. Cela réduirait aussi le fardeau administratif imposé par le bureau de la statistique. Un format d'échange de données numériques fournirait le langage informatique pour établir ce lien.

Dans le passé, Statistics Netherlands et d'autres bureaux de la statistique ont essayé à diverses reprises de fournir aux sociétés et à leurs fournisseurs de logiciels un format d'échange de données numériques. International Trade Statistic data format, le projet Teler (Knüppel et coll., 2001) et l'outil EDIsent (Piebinga, 1999) en sont des exemples. Le format d'échange de données électroniques pourrait être utilisé par les fournisseurs de logiciels pour permettre l'exportation des données requises par les bureaux de la statistique à partir de divers systèmes administratifs. L'expérience a montré que les taux de mise en oeuvre de ces initiatives sont faibles, ce qui est probablement dû au fait que les fournisseurs de logiciels ne s'attendent pas à un rendement du capital investi favorable.

Deux facteurs rendent l'analyse de rentabilisation de la mise en oeuvre de ces normes inattrayante. Premièrement, le contenu et la disposition des formats numériques sont souvent décrites explicitement dans des documents appelés guides de mise en oeuvre des messages (en anglais, *message implementation guides*). Le fournisseur du logiciel doit interpréter les informations contenues dans ces guides et implanter ces exigences dans le logiciel. L'apport de modifications au contenu ou à la disposition signifie que ces guides et le logiciel doivent être mis à jour. Or, cela demande du temps de développement de TI précieux pour interpréter, mettre en oeuvre et tester correctement les formats d'échange de données numériques et les mises à jour.

Un autre facteur déterminant du manque d'acceptation des formats d'échange de données numériques imposés par les bureaux de la statistique est que ces derniers ne sont pas les seuls organismes (organismes de réglementation) émettant ce genre de format. Les douanes, le bureau de l'impôt, les banques et les compagnies d'assurance ne sont que quelques exemples d'organismes de réglementation qui émettent leur propre format d'échange de données, souvent unique. Étant donné qu'un bureau de la statistique ne fournit pas toujours à lui seul suffisamment de clients potentiels (et n'exerce pas suffisamment de pression sur les clients), les fournisseurs de logiciels n'éprouvent pratiquement pas le besoin d'implanter le format d'échange de données statistiques numériques.

Fait d'une importance capitale, les organismes de réglementation exigent souvent des ensembles de données similaires ou partiellement chevauchants. Donc, malgré l'existence d'une multitude de dispositions différentes des formats d'échange de données existants, ce sont souvent les mêmes faits administratifs qui sont demandés. La normalisation du format d'échange de données numériques des organismes de réglementation pourrait être déterminante afin que l'analyse de rentabilisation paraisse favorable aux fournisseurs de logiciels. Elle donnerait à ces derniers l'occasion d'investir une seule fois dans un format d'échange de données unique et souple qui pourrait être utilisé pour envoyer des données électroniques à tous les organismes de réglementation.

XBRL, acronyme de eXtensible Business Reporting Language, pourrait fort bien être ce format standard (PriceWaterhouseCoopers, 2003). Développé et tenu à jour par un consortium d'organismes de réglementation, de firmes comptables et de développeurs de logiciels, cette norme ouverte peut offrir un lien entre les données gardées dans les systèmes de tenue de livres et les termes de données des organismes de réglementation, tels que les bureaux nationaux de la statistique et de l'impôt. Aux Pays-Bas, le langage XBRL est adopté et utilisé à cette fin. Le projet de la taxonomie des Pays-Bas se sert de cette norme pour publier les termes de données du bureau de l'impôt des Pays-Bas, des chambres de commerce (responsables de la publication des comptes annuels des sociétés) et de Statistics Netherlands. Le présent article décrit le contexte de ce projet et ses incidences pour Statistics Netherlands.

## **2. Introduction au langage XBRL et aux taxonomies XBRL**

### **2.1 Introduction à XBRL**

XBRL est un langage informatique basé sur XML mis au point spécialement pour l'échange de faits d'entreprise entre systèmes informatiques (Hoffman, 2006). Les faits d'entreprise sont définis comme étant des événements archivés qui présentent un intérêt économique pour la société ou d'autres organismes connexes.

La norme XBRL offre une structure précise et prévisible, permettant de décrire et exprimer ces faits relatifs aux entreprises d'une manière pouvant être utilisée et codée par les systèmes informatiques. La norme XBRL définit comment le logiciel doit produire et traiter les documents XBRL.

Le langage XBRL et les logiciels adaptés à XBRL permettent aux fournisseurs de données de définir et d'exprimer les données qu'ils fournissent (sont tenus de fournir) dans un format souple qui peut être utilisé et interprété facilement par les parties qui les reçoivent, sans qu'il soit nécessaire de se mettre d'accord sur une structure de données fixe (PriceWaterhouseCoopers, 2003). Les faits réels concernant les entreprises sont contenus dans une instance XBRL. Les faits publiés dans une instance XBRL sont définis dans une taxonomie XBRL. Une taxonomie XBRL définit les variables et les relations qui peuvent exister entre ces variables. Une taxonomie peut aussi faire référence aux variables définies dans d'autres taxonomies.

### **2.2 Taxonomies XBRL et réutilisation des variables**

Chaque variable utilisée dans une instance XBRL doit être définie dans une taxonomie XBRL. Cette dernière définit une variable en lui donnant un nom unique, un type de données spécifique (p. ex. monétaire, chaîne de caractères, numérique) et quelques autres attributs. En outre, une taxonomie peut aussi attribuer à une variable des libellés dans n'importe quel nombre de langues, ainsi que faisant référence, par exemple, aux documents législatifs.

La taxonomie définit aussi les variables en les liant entre elles. Par exemple, les frais de logement peuvent être liés aux coûts de l'énergie, au loyer et aux frais de nettoyage. L'actif peut être relié aux terrains, aux bâtiments et à l'équipement, aux comptes débiteurs, à l'encaisse et aux stocks. En général, les rapports produits par les sociétés sont organisés en structures de données hiérarchiques identifiables, telles celles susmentionnées. Ces structures de données peuvent aussi être définies dans la taxonomie.

Habituellement, une taxonomie est publiée sur un site Web où un logiciel adapté à XBRL peut y avoir directement accès. Une instance XBRL peut contenir des variables définies dans diverses taxonomies. Cette caractéristique importante du langage XBRL permet la réutilisation des variables définies dans les taxonomies existantes. Par exemple, le Conseil des normes comptables internationales (CNCI) publie une version en taxonomie XBRL des normes internationales d'information financière (IFRS pour *International Financial Reporting Standards*). Cette taxonomie XBRL contient de nombreuses variables pertinentes pour la production des comptes annuels des sociétés (p. ex. bilan, état des résultats). Dans une instance XBRL, les variables définies dans la taxonomie IFRS peuvent être combinées à des variables définies dans une autre taxonomie. Habituellement, cette dernière « élargit la portée » de la taxonomie déjà existante. Les variables non définies dans la taxonomie citées comme source (p. ex. une ventilation plus détaillée de la structure du coût total) devraient être définies dans la taxonomie d'extension et, si possible, liées aux variables de la taxonomie dont elles élargissent la portée (p. ex. coût total dans la taxonomie IFRS).

### **2.3 Publication des taxonomies : approche axée sur les organismes de réglementation**

Un organisme de réglementation ne souhaite pas que les sociétés lui envoient des faits d'entreprise basés sur les taxonomies étendues « particulières à la société ». Les données basées sur des taxonomies individualisées sont plus difficiles à comparer et leur interprétation demande plus de temps et d'effort. Souvent, les connaissances nécessaires pour interpréter la taxonomie d'extension de la société sont détenues par la société ou par son comptable. Il est préférable pour les organismes de réglementation de publier leurs termes de données particuliers dans une taxonomie d'organisme de réglementation distincte, qui étend une taxonomie déjà publiée au besoin. Cela permet

aux fournisseurs des faits d'entreprise d'appliquer la taxonomie à l'information contenue dans leur propre système administratif, en utilisant leurs propres outils logiciels (adaptés à XBRL). Par exemple, un bureau de la statistique pourrait créer et publier une taxonomie qui élargit la taxonomie IFRS à l'aide d'une définition plus détaillée et spécifique des variables qui contribuent aux coûts et aux revenus. Le bureau de l'impôt pourrait créer une taxonomie pour les déclarations des salaires et traitements. Les banques pourraient créer une taxonomie pour évaluer la solvabilité des sociétés. La seule chose que les sociétés devraient faire serait la mise en correspondance de leurs données administrative avec les variables figurant dans les taxonomies des organismes de réglementation. Les sociétés peuvent par la suite produire une instance XBRL concernant une période particulière, contenant les variables mises en concordance en fonction des termes de données de l'organisme de réglementation, tels qu'ils sont publiés dans les taxonomies à fonction de réglementation.

Souvent, les taxonomies des divers organismes de réglementation contiennent des renseignements semblables (chevauchants). Il serait fort commode pour les sociétés si elles pouvaient ne procéder qu'une seule fois à la mise en concordance de leurs données avec cette information combinée au lieu de répéter l'étape pour les diverses variables (qui sont en principe les mêmes) comprises dans chaque taxonomie à fonction de réglementation. Une réduction importante du fardeau administratif des sociétés (selon l'importance du chevauchement) pourrait avoir lieu si divers organismes de réglementation mettaient leurs variables en commun de cette façon.

Aux Pays-Bas, le gouvernement central a reconnu cette possibilité et lancé le projet de taxonomie des Pays-Bas. Dans le cadre de ce projet, les possibilités qu'offre le langage XBRL sont utilisées pour combiner les exigences en matière de données du Bureau de l'impôt, de Statistics Netherlands et la Fondation pour la déclaration annuelle (qui est responsable du contenu des comptes annuels produits pour les chambres de commerce). La combinaison des termes de données de ces organismes en une seule taxonomie, en utilisant une norme technique, permettrait peut-être d'exercer une influence suffisante sur les vendeurs de logiciels afin qu'ils intègrent les fonctionnalités nécessaires.

### **3. Description de la taxonomie des Pays-Bas et de ses composantes de base**

#### **3.1 Approche modulaire**

Chaque organisme de réglementation participant au projet de la taxonomie des Pays-Bas possède un certain nombre de rapports que les sociétés doivent remplir périodiquement. Ces rapports ont divers usages, tels que la détermination de l'impôt sur les chiffres d'affaires qui doit être versé, la détermination de l'impôt sur les traitements et salaires qui doit être versé, ou la publication d'un aperçu des comptes annuels des sociétés. D'importantes similarités existent entre les données recueillies dans ces rapports.

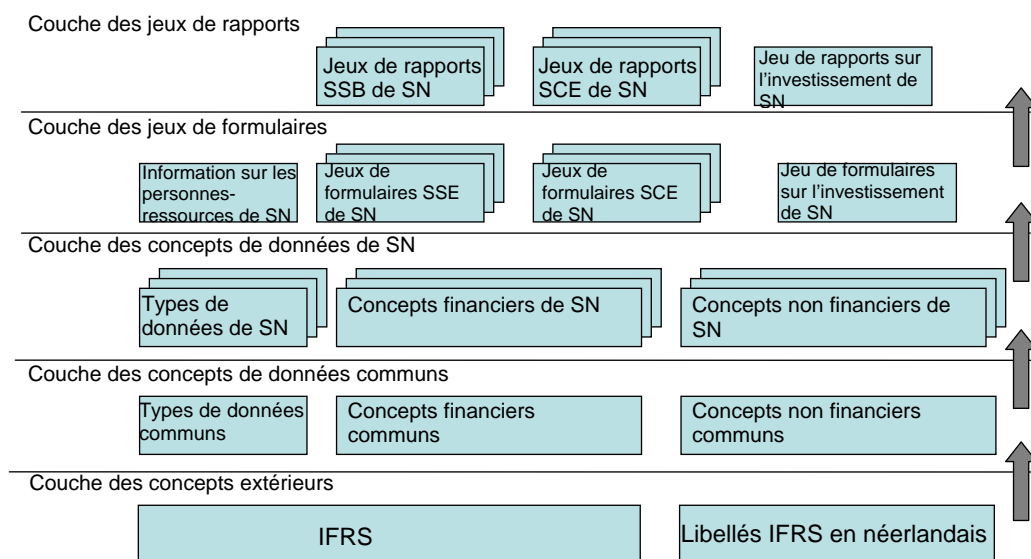
L'objectif principal du projet de taxonomie des Pays-Bas est de réduire considérablement le fardeau administratif imposé aux sociétés par le gouvernement national (Nederlands Taxonomie Project, 2007). Cet objectif devrait être réalisé grâce à l'utilisation d'une norme technique unique pour exprimer les faits d'entreprise (XBRL) et l'établissement d'un vocabulaire commun par les organismes publics participants (exprimés dans une taxonomie combinée). Les participants au projet espèrent atteindre cet objectif en éliminant ou en réduisant le besoin de divers logiciels et experts-comptables consultés spécialisés, ainsi qu'en réduisant au minimum le temps nécessaire pour s'acquitter des obligations de déclaration. Les responsables du projet s'attendent à atteindre ces objectifs en harmonisant les textes législatifs, en normalisant les termes de données des organismes de réglementation et en établissant une norme technique unique.

La taxonomie des Pays-Bas est construite selon une approche modulaire (figure 3.1-1). Cela signifie que toute l'information n'est pas placée dans une seule (grande) taxonomie, mais plutôt dans un ensemble de petites taxonomies, plus faciles à tenir à jour. La taxonomie des Pays-Bas possède une architecture dans laquelle des taxonomies communes (dont les variables sont partagées par les parties intéressées) et des taxonomies particulières à un domaine sont combinées (Dutch Taxonomy Project, 2006). En outre, une distinction est faite entre les taxonomies dans lesquelles les variables sont définies et les types de données sont présentés, et celles dans lesquelles les variables sont liées entre elles dans les bases de liens de présentation et de calcul. Ces dernières

taxonomies sont nommées « formsets » (jeu de formulaires). Ces derniers ressemblent beaucoup aux formulaires imprimés ordinaires (ou à des parties de ceux-ci). Les variables pertinentes comprises dans les taxonomies communes et à domaine spécialisé sont sélectionnées et regroupées dans les jeux de formulaires.

Le point de départ d'une compagnie qui produit un rapport est le « reportset » (jeu de rapports). Il s'agit d'une taxonomie qui regroupe un ou plusieurs jeux de formulaires. Un jeu de rapports regroupe toutes les variables requises pour produire une déclaration pour un organisme de réglementation particulier. Les sociétés tenues d'envoyer un rapport réglementaire particulier (p. ex. les statistiques structurelles des entreprises) choisissent le jeu de rapports approprié dans la taxonomie des Pays-Bas et créent une instance XBRL sur la base de l'information disponible dans ce rapport.

**Figure 3.1-1**  
**Un aperçu de l'approche modulaire de la taxonomie des Pays-Bas**



La figure 3.1-1 donne un aperçu de cette approche. La couche inférieure est celle de l'IFRS dans laquelle sont définies les variables qui sont utilisées par tous les organismes de réglementation. La couche qui la précède élargit la taxonomie IFRS et ajoute les variables et les types de données qui sont utilisés par plus d'un organisme de réglementation. La couche au-dessus de la couche commune élargit les taxonomies communes et définit les variables uniques à Statistics Netherlands (SN). Dans la couche des jeux de formulaires sont sélectionnées et regroupées les variables qui sont pertinentes pour une obligation de déclaration particulière (statistiques à court terme sur les entreprises : SCE, statistiques structurelles des entreprises : SSE et statistiques sur les investissements). Dans la couche des jeux de rapports sont groupés le jeu de formulaires « Information sur les personnes-ressources » et un jeu de formulaires pour une obligation de déclaration particulière.

### 3.2 Harmonisation et normalisation des processus

Comme nous l'avons mentionné à la section précédente, les organismes de réglementation utilisent des variables provenant de leurs « bases de domaine spécialisé » respectives (taxonomies contenant uniquement les variables particulières à l'organisme en question) et les variables qui sont partagées avec d'autres parties dans leurs jeux de formulaires. La taxonomie partagée la plus importante est la taxonomie IFRS. D'autres exemples sont la taxonomie NL-gen (« générique Pays-Bas ») et la taxonomie NL-cd (« données communes Pays-Bas »). La taxonomie de la base NL-gen contient des variables financières partagées. La taxonomie NL-cd contient les données non financières partagées, telles que les adresses et autres renseignements sur les personnes-ressources.

Dans le projet de la taxonomie des Pays-Bas, deux processus distincts sont mis en œuvre pour arriver à partager autant de variables que possible. Il s'agit de la normalisation et de l'harmonisation. Dans le processus de normalisation, des spécialistes du contenu de divers domaines comparent les définitions des variables et décident lesquelles peuvent être transférées dans la base partagée. Dans le processus d'harmonisation, les textes de loi sont adaptés en vue de surmonter les obstacles juridiques à la déclaration transdomaines. Les processus de normalisation et d'harmonisation sont un élément essentiel des moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs établis de réduction du fardeau administratif.

#### **4. Lien entre les systèmes de tenue de livres et la taxonomie des Pays-Bas**

Dans la taxonomie des Pays-Bas, un jeu de rapports définit quelles variables peuvent être présentées dans un rapport particulier. Le rapport proprement dit, contenant les faits d'entreprise réels, est appelé un document d'instance XBRL. Comme nous l'avons expliqué plus haut, un document d'instance contient les valeurs des variables directement liées au nom de la variable, le contexte d'une valeur (la période et la société ou l'entité qui la décrit) et l'unité sur laquelle elle est fondée (p. ex. dollars, euros, mètres carrés) (Daas et coll., 2005).

Le document d'instance est habituellement créé par un logiciel adapté à XBRL. Idéalement, on utiliserait le logiciel d'administration (tenue de livres et autres) dans lequel la fonctionnalité XBRL est intégrée au système de base. Au niveau du grand livre général, tous les comptes devraient être mis en correspondance avec les variables de la taxonomie. Ensuite, avec l'aide de XBRL, une agrégation des comptes mènerait aux faits d'entreprise souhaités (Prather et coll. 2003). Lorsque ce sera fait, les déclarants pourront créer un document d'instance XBRL en partant directement de leurs écritures de journal (où les opérations individuelles sont enregistrées) couvrant une période déterminée. Pour arriver à cette mise en correspondance des variables de la taxonomie et des comptes qu'ils utilisent, les déclarants doivent disposer d'une définition des unités et d'un moyen de sélectionner la période pour laquelle ils doivent déposer un rapport. Pour les sociétés complexes, des renseignements de consolidation supplémentaires pourraient également être nécessaires. Malheureusement, jusqu'à présent, il n'existe aucun système au cœur duquel est intégrée la fonctionnalité XBRL. En outre, la majorité des jeux de rapports de la taxonomie de Pays-Bas sont plus ou moins des traductions directes des formulaires de déclaration imprimés habituels et des variables définies dans ces formulaires. Par conséquent, il n'est pas toujours possible de les relier directement aux comptes utilisés par les sociétés (Hilvoorde, 2005).

Les développeurs de logiciels de tenue de livres commencent maintenant à intégrer la fonctionnalité XBRL. En général, dans les logiciels sur le marché, la production de rapports externes fait souvent l'objet d'un module distinct du logiciel de tenue de livres. Dans l'ensemble, la plupart des développeurs de logiciels qui intègrent une fonctionnalité XBRL par rajout de modules de déclaration adaptés à XBRL n'incluent pas XBRL au cœur même de leur système de tenue de livres. La fonctionnalité est limitée à la conversion des rapports financiers en une instance XBRL. De plus, de nombreux développeurs de logiciels sont habituellement spécialisés dans la production de rapports financiers ou dans la comptabilité annuelle et, très souvent, un rapport financier « fait partie intégrante du programme » de leur module de production de rapports. Il s'agit d'un processus qui exige beaucoup de main-d'œuvre duquel les développeurs de logiciels, spécialement de production de rapports financiers, tirent un pourcentage important de leur valeur ajoutée. Donc, même si un certain nombre d'entre eux intègrent une fonctionnalité de déclaration XBRL dans leurs systèmes et permettent de produire des instances XBRL, les modules de production de rapports externes existants sont destinés principalement à la production de rapports financiers ou annuels et non à la production des rapports statistiques. Le taux d'adoption de cette dernière fonction accuse donc un retard.

Au lieu de produire des documents d'instance XBRL au moyen de logiciels administratifs, les déclarants pourraient utiliser des formulaires (Web) adaptés à XBRL pour produire des instances XBRL valides. Cette approche est celle adoptée par la Banque nationale de Belgique. Dans ce pays, les sociétés sont obligées de déposer leurs comptes annuels en format XBRL et des formulaires Web capables d'exploiter XBRL leur sont offerts. Elles peuvent importer dans ces formulaires des instances XBRL *et* peuvent aussi faire la saisie clavier des données demandées (Vanderhaegen, 2006). Le service Web sous-jacent crée alors un document d'instance XBRL complet qui peut être utilisé par le déclarant ainsi que par l'organisme de réglementation. Le système de comptabilité des sociétés étant

standardisé en Belgique, une société peut lier directement ses données administratives aux comptes demandés par le gouvernement.

Statistics Netherlands a procédé à une validation de principe en collaboration avec Adobe systems pour démontrer la fonctionnalité d'importation de données XBRL dans des formulaires Adobe et d'exportation à partir de ces formulaires. Une fois mise en œuvre, cette fonctionnalité facilitera la création d'un environnement flexible dans lequel les sociétés pourront importer des données XBRL produites par leurs modules de production de rapports externes et ajouter l'information manquante à l'aide du formulaire Adobe.

## **5. Utilisation des données XBRL dans le contexte statistique : l'approche pratique**

### **5.1 La situation idéale**

Dans une situation idéale, les sociétés établiraient la correspondance entre le contenu complet (toutes les variables utilisées dans les jeux de formulaires) de la taxonomie des Pays-Bas et leurs comptes de niveau général utilisés dans leurs systèmes de tenue de livres (en se servant de XBRL-GL et de la taxonomie des Pays-Bas). Ces systèmes de tenue de livres pourraient être utilisés pour communiquer toutes les données consolidées disponibles pour la déclaration sur une base mensuelle (et pourquoi s'arrêter là?) à un portail gouvernemental. Le portail donnerait accès aux données à tous les organismes gouvernementaux ayant le droit de les utiliser. Ces organismes convertiraient l'information contenue dans les rapports ou la feraient correspondre à leurs propres variables. Tous les organismes gouvernementaux utiliseraient une méthodologie unique d'identification des sociétés, incluant l'information de consolidation et de déconsolidation. Cette information serait utilisée pour agréger les données des sociétés au niveau structurel souhaité (p. ex. type d'unité d'activité). De cette façon, ces organismes disposeraient d'information pour la population complète au lieu d'information fondée sur des échantillons.

Outre les questions éthiques associées à l'aspect « dictatorial » (« Big Brother ») de cette approche, un certain nombre d'obstacles séparent encore la pratique courante de la situation idéale que nous venons de décrire. Ces obstacles sont décrits dans ce paragraphe. L'approche pratique élaborée par Statistics Netherlands a permis d'éviter prudemment les obstacles et d'utiliser la taxonomie des Pays-Bas sans grand problème.

À première vue, les choix faits par Statistics Netherlands pourraient paraître limiter l'utilisation complète de toutes les possibilités du langage XBRL. Quand le langage XBRL et la taxonomie des Pays-Bas seront mieux établis, ces choix ne seront toutefois pas irréversibles. Si l'acceptation sur le marché est suffisante, les développeurs se sentiront forcés d'implanter les aspects plus complexes de la technologie XBRL.

### **5.2 Rapports**

Avant tout, un déclarant n'envoie pas un document d'instance XBRL unique pour couvrir les besoins de tous les organismes de réglementation et toutes les obligations de déclaration de ces organismes. Au contraire, il est tenu d'envoyer un document d'instance XBRL pour chaque obligation de déclaration. Le document d'instance est envoyé par la voie d'un portail gouvernemental qui le retransmet à l'organisme de réglementation désigné uniquement. Les autres organismes de réglementation ne sont pas capables d'utiliser l'information contenue dans ce document destiné à un organisme de réglementation précis.

À Statistics Netherlands, six rapports distincts ont été définis pour la version 1.1 de la taxonomie des Pays-Bas au lieu des 189 formulaires visant une activité particulière. Quatre d'entre eux sont des rapports de statistiques à court terme par secteur d'activité, les autres étant le rapport des statistiques sur l'investissement et sur la location et le rapport sur les statistiques structurelles des entreprises (SSE). Un nombre important de variables détaillées, particulières à un formulaire, ont été supprimées de la partie réservée à Statistics Netherlands de la taxonomie de Pays-Bas. Pour 2008, il a été décidé de ne pas compenser la perte de détail par une demande supplémentaire de données aux sociétés qui ont déjà envoyé leurs données en format XBRL. À mesure que le mode XBRL deviendra plus répandu, il sera possible de produire des taxonomies plus détaillées et plus spécifiques pour les sociétés.



### 5.3 Définition d'une société

Statistics Netherlands demande que les sociétés lui transmettent des données qui reflètent leurs activités économiques en conformité avec la définition d'une société qu'il a établie. Cette définition est basée sur l'homogénéité, l'orientation commerciale et l'indépendance dans le processus de prise de décision. Une société telle qu'elle est définie par Statistics Netherlands est appelée « entreprise ». Souvent, l'entreprise est constituée d'une ou de plusieurs unités juridiques dont le nombre dépend en grande partie de la taille de la société (Struijs, 1995).

Le système de tenue de livres d'une société ne reflète pas nécessairement les opérations de l'entreprise. Dans certains cas, une société pourrait tenir les livres d'un plus grand nombre d'unités juridiques que celles incluses dans l'entreprise et, dans certains cas, le système de tenue de livres ne contient qu'une partie des unités juridiques (Claessen, 2004).

Comme la technologie XBRL doit, en principe, permettre d'extraire les données des systèmes de tenue de livres, ces données ne refléteront pas forcément l'activité économique de l'entreprise, mais plutôt un super ensemble ou un sous-ensemble des unités juridiques constituant l'entreprise. Par conséquent, il a été décidé que, *pour le moment*, seules les sociétés comptant 50 employés ou moins peuvent transmettre des données XBRL basées sur la partie réservée à Statistics Netherlands de la taxonomie des Pays-Bas. Au-delà de cet effectif, les sociétés ont tendance à avoir une structure d'entreprise complexe. Dans la communication qui décrit la structure du document d'instance XBRL, il est également indiqué que les données (consolidées) doivent être basées sur l'entreprise telle qu'elle est définie par Statistics Netherlands.

## 6. Lien entre la taxonomie des Pays-Bas et la taxonomie XBRL européenne

Dans le cadre du projet X-DIS (XML for Data Interoperability in Statistics), Eurostat a exécuté le projet pilote de XBRL qui comprenait, *entre autres*, l'établissement d'une taxonomie statistique européenne. Cette taxonomie est également caractérisée par une approche modulaire et, dans une large mesure, étend la taxonomie IFRS. À part l'établissement de la taxonomie, le projet pilote XBRL (Eurostat, Software AG, 2008) a lié la partie réservée à Statistics Netherlands de la taxonomie des Pays-Bas à la taxonomie européenne. Le projet a notamment montré qu'il est possible de mettre en correspondance certains concepts. Cependant, à des niveaux plus élevés d'agrégation, la mise en correspondance devient difficile à cause de différences définitionnelles. Dans le contexte d'une taxonomie nationale couvrant plusieurs organismes gouvernementaux, le choix entre un concept issu d'une taxonomie statistique européenne et un concept issu de la taxonomie nationale pose un problème.

## 7. Conclusion

Les données tirées directement des dossiers administratifs des sociétés reflètent la réalité administrative de ces sociétés de manière plus précise que les formulaires imprimés ne le feraient. Définir et publier les exigences concernant les données des bureaux de la statistique et recevoir les données correspondantes provenant directement des dossiers administratifs des sociétés est depuis longtemps l'un des objectifs des organismes statistiques. Ces données pourraient être plus exactes et plus à jour et pourraient peut-être réduire sensiblement le fardeau administratif imposé par les bureaux de la statistique.

Dans l'introduction du présent article, nous soutenons que relier les exigences concernant les données statistiques aux dossiers administratifs électroniques des sociétés au moyen d'un format électronique spécifique, imposé unilatéralement ne marchera pas, parce que l'analyse de rentabilisation n'est pas positive pour les développeurs de logiciels administratifs.

L'existence d'une norme pour définir les exigences concernant les données qui seraient génériques et qui offriraient un grand marché devrait rendre l'idée plus attrayante pour ces développeurs de logiciels. Dans le cas du langage XBRL, ce genre de norme semble exister.

En plus d'offrir un format électronique standard pour définir et publier les exigences relatives aux données (financières) des organismes de réglementation, XBRL donne la possibilité de réutiliser les données et les termes des données. Il est donc possible de regrouper les exigences de déclaration de plusieurs organismes de réglementation en une seule taxonomie (ou en un ensemble de taxonomies).

Par conséquent, le gouvernement des Pays-Bas a lancé le projet de la taxonomie des Pays-Bas. Ce dernier a pour objectif de réduire le fardeau administratif que le gouvernement des Pays-Bas impose aux sociétés. Il regroupe les termes de données du Bureau de la statistique des Pays-Bas, du Bureau de l'impôt des Pays-Bas et de la Fondation pour la déclaration annuelle dans un ensemble de taxonomies XBRL (appelé « taxonomie des Pays-Bas »). Les termes de données ont été soumis à un processus de normalisation et d'harmonisation qui s'est traduit par une réduction considérable du nombre de variables dans les taxonomies. Parallèlement à la création de la taxonomie, le gouvernement a établi une infrastructure pour la transmission des données XBRL.

La version 1.1 de la taxonomie, publiée en mars 2007, n'a pas abouti à un grand nombre d'instances XBRL. Malgré la signature d'une convention, les fournisseurs de logiciels semblent être hésitants et peut-être un peu intimidés par les exigences de la technologie XBRL. Cependant, pour 2008, les perspectives semblent s'améliorer. Certaines firmes comptables demandent des logiciels adaptés à XBRL. Les grands développeurs de logiciels affirment désormais tous qu'ils mettent en œuvre la taxonomie des Pays-Bas et la technologie XBRL.

Pour les bureaux de la statistique, cela pourrait signifier un changement dans le processus de collecte des données. Si la norme XBRL est adoptée à grande échelle, de plus grands nombres de données administratives deviendront disponibles, plus rapidement que par les méthodes conventionnelles (y compris les données de registre). En outre des données seront disponibles pour un plus grand nombre de sociétés. La mesure de l'« économie en temps réel » se concrétise davantage.

Plusieurs défauts et obstacles existent. Il s'agit de la façon dont les variables sont définies (en utilisant des éléments plus petits, d'une part, ou moins calibrés, d'autre part), la façon dont les sociétés sont définies et la façon dont les données manquantes sont traitées.

L'approche de la technologie XBRL et de la taxonomie des Pays-Bas pourrait éventuellement donner lieu à un changement de paradigme concernant la production des rapports à l'intention des organismes de réglementation : le gouvernement des Pays-Bas définit collectivement et de manière univoque toutes les variables réglementaires requises (avec probablement des divisions de la taille des branches et des sociétés). Les développeurs de logiciels « adaptent à XBRL » leurs logiciels de tenue du grand livre général et intègrent les « divers » modules de production de rapports financiers. Les sociétés et les firmes comptables adaptent leurs systèmes de comptabilité afin qu'ils puissent être bien mis en correspondance avec les variables de la taxonomie des Pays-Bas. Dans le long terme, ce changement de paradigme serait avantageux pour toutes les parties concernées. Plus le nombre de parties concernées sera important, plus ce changement de paradigme sera probable.

## Bibliographie

- Claessen, J., Lammers, J. et Jeurissen, E. (2004). XML Auditfile. Rapport inédit. Statistics Netherlands.
- Daas, P. et Stroom, A. (2006). Taxonomy and Instance Creation and Control. Document de travail. Statistics Netherlands. <http://www.cbs.nl/nl-NL/menu/methoden/research/discussionpapers/archief/2006/2006-02-x10-pub.htm>.
- Dutch Taxonomy Project. (2006). Gebruikersgids Nederlandse Taxonomie [Guide de l'utilisateur de la taxonomie des Pays-Bas]. <http://www.xbrl-ntp.nl/Taxonomie/Kortehandleiding-taxonomie.pdf/download>.
- Eurostat, Software AG (2008). X-DIS/XBRL\_Ph2-Final\_Report. [http://circa.europa.eu/Members/irc/dsis/ser/library?l=/xbrl\\_pilot/task\\_force/meeting\\_april\\_2008/x-dis\\_reportdoc/EN\\_1.0\\_&a=d](http://circa.europa.eu/Members/irc/dsis/ser/library?l=/xbrl_pilot/task_force/meeting_april_2008/x-dis_reportdoc/EN_1.0_&a=d) (accès restreint).

- Giesen, D. (2007). The Response Process Model as a Tool for Evaluating Business Surveys. *Proceedings of Third International Conference on Establishment Surveys (ICES-III)*, American Statistical Association.
- Göttgens, R., Snijkers, G., Beukenhorst, D.J. , van Dam, G. et Verbruggen, M. (2005). Waarneemstrategie Centraal Bureau voor de Statistiek. Rapport inédit. Statistics Netherlands.
- Hilvoorde, M. (2005). XBRL en het getrouwe beeld [XBRL et la représentation fidèle]. *De Accountant*, Februari, 32-37.
- Hoffman, C. (2006). Financial Reporting Using XBRL. [www.Lulu.com](http://www.Lulu.com)
- International Financial Reporting Standard. [www.iasb.org/xbrl/index](http://www.iasb.org/xbrl/index)
- Knüppel, C. et Kunzler, W. (2001). Influence of the Internet on Data Collection and Dissemination in the European Statistical System. *Proceedings of International Association for Official Statistics meeting*. <http://www.stat.go.jp/english/info/meetings/iaos/pdf/knuppel.pdf>.
- Lammers, J. (2004). The Transformation Procedures from the Enterprise's Accounting File to Financial Statistics. *Proceedings of the 55<sup>th</sup> International Statistical Institute conference*, International Statistical Institute.
- Nations Unies, Conseil économique et social (2004). Application des principes fondamentaux des statistiques officielles. *Documents officiels du Conseil économique et social, (2003), Supplément No. 4 (E/2003/24)*, chapitre I.A.. <http://unstats.un.org/unsd/statcom/doc04/2004-21e.pdf>
- Nederlands Taxonomie Project (NTP) (2007). Prognose aantal leveringen 2008. Rapport inédit du projet de la taxonomie des Pays-Bas.
- Peltola, I. (2007). The Experiences of Web Based Data Collection from Enterprises in Finland. <http://www.oecd.org/dataoecd/10/1/39608007.pdf>.
- Piebinga, J. (1999). EDISENT - Use of Electronic Questionnaires. <http://europa.eu.int/en/comm/eurostat/research/conferences/etk-99/papers/edisent.pdf>.
- Prather, D. et Ramin, K. (2003). Building an IAS/IFRS Taxonomy using XBRL. [http://www.ccbn.com/\\_pdfs/XBRL\\_09\\_02.pdf](http://www.ccbn.com/_pdfs/XBRL_09_02.pdf).
- PriceWaterhouseCoopers (2003). Standards Based Regulatory Reporting. (livre blanc). [http://www.pwc.com/Extweb/service.nsf/docid/D8BEAA7056E6D7CC85256BF0005786A9/\\$file/GlobalRegulatoryPaper.pdf](http://www.pwc.com/Extweb/service.nsf/docid/D8BEAA7056E6D7CC85256BF0005786A9/$file/GlobalRegulatoryPaper.pdf)
- Struijs, P. et Ruyl, H. (1995). Implementing the Concept of Autonomy. Eurostat Working Group on Statistical Units.
- Vanderhaegen, E. (2006). Internetverslaggeving met XBRL [déclaration par Internet avec XBRL]. *Maandschrift Accountancy & Bedrijfskunde*, 10, 3-19.